

11
République du Sénégal

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

3757

D.V.K.

PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE
DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MIXTE
FRANCO SENEGALAISE
REUNIE A DAKAR LES 16 - 17 - 18 MAI 1990.

L'intervention de la Direction du Développement Communautaire s'articule autour de deux points :

- 1 - au niveau de l'éducation non formelle à travers l'alphabétisation fonctionnelle,
- 2 - au niveau des programmes conjoints soumis aux ONG.

1 - Au niveau de l'Education, de l'Alphabétisation fonctionnelle et de la Communication Sociale :

- étude de la dynamique du mouvement associatif à la base et des structures d'appui au développement,
- étude et analyse de la Formation à la base (identification des systèmes de formation existants, analyse des besoins en formation).

Le but poursuivi est la consolidation et le renforcement des organisations paysannes.

Pour atteindre ce but, les ONG et les services techniques auront à mettre en place un programme d'animation communautaire visant :

- à aider à la maîtrise des flux migratoires et à la réinstallation sociale des populations déplacées,
- à susciter un mouvement des jeunes volontaires du développement,
- à mettre en pratique et de façon intensive les programmes de formation et d'éducation.

En fonction des Centres d'intérêt, des activités des projets et des cibles :

- 1 - faire des études de faisabilité pour mettre sur pied un programme d'alphabétisation fonctionnelle,
- 2 - élaborer des manuels pédagogiques adoptés, les tester avant leur diffusion,
- 3 - mettre en place des centres régionaux de documentation équipés du matériel d'impression et de reproduction nécessaire.

Au niveau des programmes conjoints soumis aux ONG .

Il s'agit dans ce cadre, d'actions conjointes avec les ONG pour la mise en oeuvre des recommandations du comité ONG de la Commission mixte franco-sénégalaise.

Recommandation 1 : renforcement de la participation du mouvement associatif au développement :

- par le renforcement de la concertation entre les ONG : mettre en place, au niveau de chaque Région, une structure de coordination et de suivi, dotée de moyens logistiques et de travail

- par la circulation des informations = favoriser les échanges d'expériences et la sous traitance inter ONG, renforcer la capacité institutionnelle des ONG

- par la création d'un fonds de soutien aux organisations villageoises,

- par le renforcement de la concertation entre ONG et administrations dans le cadre de revues des programmes, de journées de réflexion, de séminaires d'information etc.

Ces rencontres doivent déboucher sur la mise au point de programmes d'action qu'intègrent les plans locaux de développement.

Elles peuvent être organisées deux fois par an = au début (pour l'identification des programmes) et à la fin (pour l'évaluation des résultats).

Recommandation 2 : Appui aux ONG.

1 - renforcer la capacité institutionnelle des ONG et fédérations d'ONG pour permettre à celles-ci, d'être assez fortes techniquement, administrativement et financièrement, pour conduire des projets de développement à la base et pour organiser des populations autour de ces projets.

2 - donner à ces ONG une formation d'accompagnement et avec elles, mettre en place des programmes pluriannuels de développement (rejoint à cet égard le dernier point de la recommandation).

NB : Pour les deux recommandations, le renforcement du système d'informations sur les ONG est souhaité :

- par l'acquisition de matériels hautement performants pour le traitement et la diffusion des données

- par la mise en place, au niveau des régions, d'équipes souples dotées de moyens logistiques et de travail suffisants pour le recueil des données et leur transmission au système central.

Recommandation 3 : développement à la base.

1°) révaloriser et développer les ressources locales :

+ Ressources humaines

Formation, information, sensibilisation permanentes des populations, des élus locaux, des groupes socio-professionnels pour impulser les actions de développement.

Ces actions peuvent être réalisées sur place dans le cadre de programmes cohérents par les services publics concernés, les ONG et autres organismes intervenant à la base,

- Organiser l'artisanat d'accompagnement

+ Ressources économiques

Mettre en place une technologie appropriée capable de revaloriser les ressources agricoles locales

- diversifier les produits agricoles
- introduire un système d'épargne et de crédit appropriés pour aider le producteur à acquérir les intrants et matériels nécessaires
- organiser la production et les circuits de commercialisation
- créer des pistes de production et assurer leur entretien
- créer des unités de conservation et de stockage de la production
- créer des unités de transformation de la production.

2°) développer une meilleure cohérence entre la coopération décentralisée et les divers acteurs du développement local.

Il convient dans ce cadre, de diffuser de larges informations sur ce que la Coopération décentralisée peut apporter aux collectivités locales, aussi bien dans le sens sud-sud que dans celui nord-sud :

- impulsion et réorientation de vrais programmes de développement de l'union des villes africaines, de la fédération mondiale des villes africaines de la fédération mondiale des villes jumelées-cités unies, assistance des collectivités locales du sud par celles du nord, action des ONG du Nord dans les collectivités de base du sud à partir de programmes de développement conçus d'après les besoins propres des populations concernées

- assurer une coordination et un suivi plus rapprochés des activités des ONG sur le terrain en vue d'une plus grande efficacité et efficience de l'intervention de celles-ci.

Il est, à cet égard, important :

- de finaliser les plans locaux de développement des communautés rurales et des plans d'investissements communaux qui sont des composantes de plans régionaux de développement intégré,

- d'organiser des journées d'information et de travail avec tous les intervenants à la base (Autorités administratives et techniques, bailleurs de fonds, ONG et populations, administrations) sur la base des programmes sectoriels présentés par les différents ministères concernés.

3°) renforcement des services techniques décentralisés.

Pour rendre efficace l'action des services techniques décentralisés, il faut aider à l'élaboration de programmes cohérents tenant compte d'une part, des besoins réels des populations et d'autre part, s'inscrivant dans les plans de développement locaux.

Il faut également rechercher en commun les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de ces programmes (mettre en place des équipes polyvalentes, doter ces services de moyens logistiques suffisants et matériels didactique appropriés).

Recommandation 4 :

Coopération, financement et développement local.

1°) harmonisation des interventions :

En raison du nombre très important d'interventions à la base (ONG-administrations - organismes de financement, ambassades - organismes volontaires etc), toute action menée en faveur des populations doit s'inscrire dans les plans locaux de développement et être approuvée en conséquence par les Comités de développement.

2°) harmonisation des financements en évitant la concertation des financements et en appliquant le même mode de financement à tous les projets en spécifiant les participations des différentes parties.

Les mesures à prendre seraient :

- l'organisation de séminaires de réflexion avec les différents partenaires sur la question
- l'étude de voies et moyens appropriés pour rationaliser les interventions et les financements

3°) mise en place de fonds souples.

Dans le cadre de l'aide bilatérale, appuyer les programmes globaux de développement, dont la réalisation pourrait être confiée à des ONG et soumis à évaluations régulières.

Ces programmes pourraient être régionaux ou concerner plusieurs régions à la fois.

4°) bonification de taux d'intérêt du crédit rural.

Le développement d'un crédit rural au Sénégal doit être mené parallèlement à la mise en oeuvre d'une épargne communautaire rurale.

Beaucoup d'expériences sont en cours actuellement au Sénégal. Une évaluation d'expériences d'ONG et des résultats de la CNCAS dans ce domaine devrait pouvoir déboucher sur des dispositions pratiques telles que :

- l'harmonisation des taux
- la mise en place de lignes de crédit alimentées par les apports des différents sociétaires, l'Etat, l'aide extérieur, les communes, les communautés rurales, etc.

Ces lignes de crédit peuvent être régionales.

Recommandation 5 :

La formation

Cette formation concerne 3 groupes cibles : les leaders et élus locaux, le personnel d'encadrement et les populations elles-mêmes.

1- formation des leaders et élus locaux.

le contenu et les thèmes de formation seront fournis par le service de formation du Ministère de l'Intérieur.

La base, c'est le Programme cadre de formation du Ministère de l'Intérieur.

Le contenu doit répondre aux exigences d'un développement autocentré avec la participation et la responsabilisation effectives des populations à la gestion sociale et économique de leurs terroirs.

2 - formation du personnel d'encadrement.

La base sera un programme d'alphabétisation fonctionnelle avec comme cibles essentielles, les agents des CER.

La conception, la réalisation et le financement de ce programme, pourraient être soumis à la Partie française, les services techniques sénégalais et les ONG pouvant en assurer l'exécution.

3 - formation des populations.

Cette action concerne d'une part, les populations organisées autour des projets et d'autre part, les émigrés.

Les populations locales :

- Phase 1 : identification des besoins spécifiques des populations,
- Phase 2 : exploitation des données et recherche des outils pédagogiques,
- Phase 3 : test des outils pédagogiques par les langues locales,
- Phase 4 : formation adaptée avec pour objectif principal la gestion par les populations elles-mêmes, des programmes de développement (maîtrise des outils de gestion, de la petite technologie, de la conduite des projets, de l'animation communautaire, des comités de gestion etc)

Les émigrés : L'action se situe à 4 niveaux

- 1 - l'appui à la réflexion
- 2 - la formation technique et méthodologique
- 3 - la conception des projets de développement et des projets individuels de réinsertion
- 4 --l'appui à ces projets

Le financement de ces actions ainsi que leur réalisation peuvent se faire avec le soutien financier, technique et pédagogique d'ONG françaises ayant une bonne expérience dans ce domaine (GRDR - la KORA par exemple).

La formation : par des stages de courtes durée (pendant les vacances des migrants) et /ou de longue durée, dans le cadre de la formation professionnelle.

Il s'agit des stages de formation technique et de formation au développement qui pourraient être organisés par le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement dans le Tiers Monde (GRDR) dans son centre de formation d'Ecoubly (Seine et Marne).

La Conception de projets : A la demande et en lien étroit avec les associations de migrants et les associations villageoises, certaines ONG françaises telles que le GRDR peuvent réaliser des études de faisabilité, finaliser les documents de projets et en rechercher les financements nécessaires.

L'appui à ces projets : Il s'agit pour les ONG spécialisées dans les questions de migrants de mettre en place un système souple et temporaire d'appui tendant à favoriser l'autonomie des groupes de base concernés.

Cet appui se situe à trois niveaux :

- méthodologique : appui aux organisations
- Technique : par des conseils et des suivis de chantiers
- formation : par l'organisation de stages

Recommandation 6 : Programmes concertés de développement.

base - les plans régionaux de développement intégré (PRDI)

- les plans de développement des communautés rurales
- soutien financier du Gouvernement et des ONG françaises pour l'étude et la réalisation de ces plans
- recherche de partenaires locales parmi les ONG nationales comme agence d'exécution aux côtés des services publics.

En ce qui concerne l'appui aux personnes déplacées, le CONGAD, avec ses membres a étudié et conçu un programme d'action pour lequel, un financement est recherché.

Ce programme peut être soumis à la partie française.

Recommandation 7 : insertion de stagiaires et de cadres dans les programmes de développement en faveur des groupes de bases et mis en oeuvre par les ONG. Un groupe de réflexion animé par la Direction du Développement Communautaire et regroupant certains ministères comme celui de la Jeunesse et des Sports, celui de l'Economie et des Finances et des ONG (Association française des Volontaires du Progrès, AFRICARE, ATD Quart Monde, les éclaireurs du Sénégal, etc) vient d'élaborer un programme de création d'un Corps de volontaires sénégalais.

L'insertion peut être réalisée par les ONG et le financement peut être soumis à la partie française.

En ce qui concerne les cadres, favoriser l'insertion de ceux-ci dans les projets ONG conformément aux Protocoles d'Accord que l'Etat signe avec les ONG.

CONCLUSION.

Pour la réalisation de toutes les actions ci-dessus recensées, il est nécessaire que des rencontres soient programmées d'abord au niveau du Comité ONG au Sénégal, ensuite avec les partenaires français pour identifier ensemble les priorités.

Une première rencontre avec les ONG pourrait avoir lieu en Octobre et un groupe restreint comprenant la DDC, le service Formation et le CONGAD pourrait préparer celle-ci.

Une fois que les priorités seront dégagées, mettre en place un groupe chargé d'élaborer les requêtes correspondantes. Ce groupe pourrait comprendre la DDC, le GOPEC, le Service Formation et les ONG.

Le Comité ONG pourrait être convoqué dans le courant du premier trimestre de l'année 1991 et les requêtes approuvées transmises immédiatement à la Partie française./-